

Soutien à la Vie Associative

Appel à projets 2026

Agir ensemble pour notre territoire !

Les associations sont des acteurs essentiels de la vie du territoire. Elles contribuent au lien social, à l'animation locale, à l'accès aux droits, à l'inclusion, à la culture, à la parentalité, à la jeunesse, ainsi qu'au dynamisme économique et citoyen du Sud Gironde.

En 2025, la Communauté de Communes du Sud Gironde a souhaité affirmer son soutien à ces initiatives au travers d'un appel à projets structuré, fondé sur des priorités politiques claires et des critères d'attribution transparents. Les échanges conduits avec les associations bénéficiaires de l'édition 2025 ont confirmé toute l'importance de ce soutien communautaire. Ils ont également mis en évidence un contexte de fragilisation croissante du tissu associatif, marqué par des incertitudes fortes sur les financements publics, des tensions sur les modèles économiques et, pour certaines structures, des risques avérés sur l'emploi.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes reconduit en 2026 son appel à projets « Soutien à la Vie Associative » avec une double ambition :

- Maintenir un cadre clair et équitable de soutien aux associations du territoire ;
- Mieux prendre en compte les fragilités et les fonctions structurantes portées par certaines associations, notamment lorsqu'elles contribuent fortement à la cohésion sociale, à l'animation locale, à l'emploi ou à la continuité de services essentiels pour les habitants.

L'appel à projets 2026 s'inscrit ainsi dans une volonté politique renouvelée : soutenir les initiatives qui répondent aux besoins du territoire, renforcer les dynamiques locales, et reconnaître le rôle déterminant des associations comme partenaires de l'action publique communautaire.

A - Nos objectifs :

En lien avec les compétences de la CdC :

1. Reconnaître et soutenir les initiatives locales

La Communauté de Communes souhaite identifier et accompagner les projets associatifs qui répondent aux besoins du territoire et participent concrètement à son développement social, culturel, économique et citoyen.

2. Offrir un cadre clair et équitable

Grâce à des critères transparents, l'appel à projets vise à rendre l'accès au soutien communautaire plus lisible, tout en garantissant une instruction cohérente des demandes.

3. Renforcer le tissu associatif local

La Communauté de Communes entend soutenir les projets à fort impact territorial, portés par des acteurs qui contribuent à la solidarité, à l'attractivité du territoire, à l'animation de la vie locale et, dans certains cas, au maintien de l'emploi local.

4. Prendre en compte les fragilités et les effets de levier

Dans un contexte de tensions budgétaires, le soutien communautaire peut jouer un rôle déterminant dans la pérennisation des actions, la sécurisation des équilibres associatifs et la mobilisation d'autres cofinancements.

5. Encourager les dynamiques de coopération et d'innovation sociale

La Communauté de Communes souhaite également valoriser les projets qui s'appuient sur des partenariats, des mutualisations, des dynamiques de réseau ou des formes d'innovation utiles au territoire.

B - Les types de financement

L'appel à projets 2026 permet de soutenir :

- Des subventions de fonctionnement, pour accompagner l'activité globale de l'association ;
- Des subventions de projet, pour financer une action ou une initiative spécifique présentant une plus-value pour le territoire.

Les financements sollicités peuvent concerner des dépenses de fonctionnement et, le cas échéant, des dépenses d'investissement directement liées au projet présenté.

Nos priorités pour 2026

L'appel à projets 2026 vise à soutenir en priorité les projets et les structures qui s'inscrivent dans les orientations politiques de la Communauté de Communes.

A. Développement d'actions en lien avec les enjeux économiques, touristiques et de formation, concourant :

- À l'attractivité économique du territoire ;
- À la formation des habitants ;
- Au soutien à l'emploi local.

B. Développement d'action en lien avec les enjeux sociaux :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- Le soutien à la parentalité ;
- La prévention des violences et des conduites addictives ;
- L'animation de la vie sociale ;
- L'accès du plus grand nombre à la lecture, au jeu et à la pratique musicale.

Une attention particulière portée en 2026 à certaines associations

Au regard des enseignements tirés de l'édition 2025, la Communauté de Communes portera une attention renforcée :

- Aux associations employeuses, plus directement exposées aux effets des baisses de financement ;
- Aux associations structurantes, dont l'action rayonne au-delà d'un seul projet et contribue à organiser des coopérations, des mutualisations ou des services essentiels à l'échelle du territoire ;
- Aux associations confrontées à une fragilité financière avérée, notamment lorsqu'elles ont connu des pertes récentes de financements.

Cette attention renforcée n'exclut pas les autres porteurs de projets. Elle permet de mieux apprécier la situation réelle des structures et la portée du soutien communautaire dans un contexte de tension.

Critères de sélection

Les projets seront examinés à partir des critères suivants.

A. Approche générale

1. Impact territorial et attractivité locale

Le projet contribue-t-il au dynamisme du territoire, à son attractivité ou à l'amélioration du cadre de vie local ?

2. Accessibilité et capacité à toucher les habitants

Une attention sera portée :

- Au nombre de bénéficiaires prévus
- Au public cible
- À l'accessibilité financière du projet
- À la capacité du projet à toucher effectivement les habitants du territoire

3. Dynamique et durabilité du projet

Seront appréciés :

- La continuité ou la pérennité de l'action
- La qualité des partenariats locaux
- La capacité du projet à s'inscrire dans une dynamique durable

4. Intégration des enjeux de transition écologique

Le projet intègre-t-il des actions concrètes ou une vigilance particulière sur les enjeux écologiques ?

5. Associations porteuses d'emplois

Une attention spécifique sera portée :

- Au nombre de salariés
- Au nombre d'équivalents temps plein
- À l'impact potentiel du soutien communautaire sur le maintien de l'emploi

6. Associations structurantes

Seront regardées avec intérêt les structures qui :

- Animent des réseaux
- Portent des actions mutualisées
- Exercent une fonction ressource ou d'appui pour d'autres acteurs du territoire

7. Fragilité financière

La Communauté de Communes appréciera la situation financière de l'association, notamment :

- Les pertes récentes de financements
- Les difficultés de trésorerie ou d'équilibre économique
- Le niveau de dépendance à certains partenaires

B. Approche spécifique

1. Alignement avec les priorités de la Communauté de Communes sur le volet « Développement économique, tourisme et formation »

- 1.1 Projets ayant un impact sur l'attractivité économique du territoire
- 1.2 Projets ayant un impact sur la formation
- 1.3 Projets ayant un impact sur l'emploi local

2. Alignement avec les priorités de la Communauté de Communes sur le volet « Social »

- 2.1 Promotion de l'accès aux droits et inclusion numérique
- 2.2 Soutien à la parentalité
- 2.3 Prévention des violences et des addictions
- 2.4 Animation de la vie sociale
- 2.5 L'accès du plus grand nombre à la lecture, au jeu et à la pratique musicale

Une priorisation sera établie au regard de l'ensemble de ces critères et dans la limite de l'enveloppe financière inscrite au budget communautaire 2026.

Processus d'instruction et de décision

Les demandes déposées feront l'objet du processus suivant :

1. Analyse technique des dossiers par les services de la Communauté de Communes
2. Examen au regard des priorités communautaires et des critères de l'appel à projets
3. Présentation aux instances communautaires compétentes
4. Décision par le Conseil communautaire
5. Notification et conventionnement, le cas échéant

Calendrier 2026

- 28 avril 2026 : décision du Conseil communautaire relative au lancement du présent appel à projets
- Fin avril 2026 : lancement officiel de l'appel à projets
- **1er juin 2026 : date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention**
- Juin 2026 : analyse des dossiers
- Fin juin 2026 : attribution des subventions par le Conseil communautaire

Modalités de dépôt

Pour déposer une demande, les associations devront transmettre :

- Le formulaire CERFA de demande de subvention dûment complété
- Les derniers comptes de résultat validés par l'assemblée générale
- Un avis de situation SIRENE daté de moins de trois mois
- Toute pièce utile permettant d'apprécier le projet, son budget, ses partenariats et sa situation

Les dossiers devront être transmis avant la date limite indiquée dans le calendrier de l'appel à projets, à l'adresse suivante : subventions@cdcsudgironde.fr

Au-delà du soutien financier : un accompagnement à consolider

La Communauté de Communes rappelle que son soutien aux associations ne se limite pas au financement direct des projets. Il peut également consister en :

- La mise en réseau et le soutien institutionnel
- L'orientation vers des ressources complémentaires
- La valorisation du rôle des associations comme partenaires de l'action publique locale.

Dans cette perspective, les associations pourront être orientées, selon leurs besoins, vers les ressources existantes en matière d'accompagnement, de professionnalisation et de recherche de financements complémentaires, notamment via les acteurs compétents du territoire.

Des associations fortes, pour un territoire vivant !